



Bobcat®

Guide de garantie de minichargeuse à chenilles



Garantie de 12 mois pour minichargeuse à chenilles

12

Cette brochure résume la garantie de 12 mois applicable aux minichargeuses à chenilles Bobcat®. Les conditions de la garantie complète des minichargeuses à chenilles Bobcat sont présentées à la dernière de couverture.

Articles couverts

Votre garantie

Votre garantie de minichargeuses à chenilles Bobcat entre en vigueur à la date de livraison à l'acheteur d'origine.

Garantie de minichargeuse à chenilles Bobcat

DE 12 MOIS



La garantie couvre les défauts de matériel et/ou de fabrication pour une période de douze (12) mois après livraison de la machine par votre concessionnaire Bobcat à l'acheteur d'origine. Au

cours de la période de garantie, Bobcat Company réparera ou remplacera, selon son gré, sans frais de pièces et de main-d'œuvre, toute pièce défaillante de la chargeuse Bobcat, par suite de défauts de matériel et/ou de fabrication, sauf spécification contraire ci-incluse.

Pièces et main-d'œuvre



Votre concessionnaire Bobcat exécutera les réparations en vertu de la garantie (pièces et main-d'œuvre) en utilisant des pièces de rechange Bobcat. Un délai raisonnable doit être accordé au

concessionnaire pour effectuer les réparations suite à la livraison de la machine dans son établissement.

Régions couvertes



Ce sommaire ne s'applique qu'aux chargeuses Bobcat vendues et exploitées aux États-Unis et au

Canada. Pour ce qui est des chargeuses Bobcat vendues et exploitées ailleurs, veuillez vous reporter à la garantie applicable pour ces régions.

Courroie d'entraînement



La courroie entre la pompe hydrostatique et le moteur est couverte par la garantie en cas de défauts de matériel et/ou de fabrication pendant trente-six (36) mois, heures de service illimitées, après la livraison à l'acheteur d'origine. La couverture après les douze (12) premiers mois se limite aux pièces et ne comprend pas la main-d'œuvre.

Chenilles de la marque Bobcat



Les chenilles de la marque Bobcat sont garanties en cas de défauts de matériel et/ou de fabrication pendant une période de douze (12) mois, après la livraison à l'acheteur d'origine au prorata de la profondeur restante des sculptures de la chenille au moment de la découverte de tout défaut.

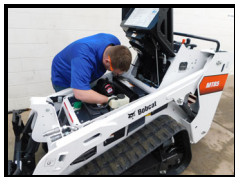
Batterie



Les batteries d'origine Bobcat sont garanties en cas de défauts de matériel et/ou de fabrication pendant une période initiale de douze (12) mois, puis pour une période supplémentaire de douze (12) mois, après Bobcat Company ne remboursera qu'une proportion fixée du coût de remplacement de la batterie comme il est désigné par Bobcat dans le cas d'un défaut avéré. En cas de problème de batterie, consultez votre concessionnaire Bobcat pour de l'assistance.

Articles non couverts

Entretien



La garantie ne couvre pas les entretiens courants périodiques : la lubrification, l'huile, les filtres et courroies.

* Pour plus de

détails, consultez le manuel d'utilisation et d'entretien.

Dépenses supplémentaires



Ni Bobcat Company ni ses concessionnaires autorisés ne seront tenus responsables des dommages spéciaux, accessoires, indirects ou consécutifs, y compris mais

non de façon limitative, des frais découlant de l'immobilisation, location de minichargeuse à chenilles, nettoyage de la machine, frais de déplacement, temps de déplacement et perte de rémunération.

Temps de déplacement - Transport



Le temps de déplacement et le transport de votre minichargeuse à chenilles Bobcat, du site d'utilisation au concessionnaire d'entretien pour des réparations sous garantie, ne sont pas couverts et sont à la charge du propriétaire.

Altérations



Le propriétaire est responsable des coûts de réparation suite à des dommages résultant d'abus, d'accidents, d'altérations, de l'utilisation de la minichargeuse à

chenilles Bobcat avec tout accessoire ou équipement non approuvé par Bobcat Company, d'obstructions des circuits d'air ou du défaut d'entretenir ou d'utiliser le produit conformément au manuel d'utilisation et d'entretien.

**POUR D'AUTRES
CLARIFICATIONS OU
RÉPONSES À DES
QUESTIONS SPÉCIFIQUES,
CONTACTEZ VOTRE
CONCESSIONNAIRE BOBCAT.**



Vous pouvez acheter une couverture supplémentaire en vertu de la garantie pour une période de un an suite à la livraison

de la machine Bobcat. Pour plus d'informations sur les options de la Protection Plus qui vous sont disponibles, veuillez prendre contact avec votre concessionnaire Bobcat local.

Service à la clientèle



Votre satisfaction et votre fidélité sont de prime importance pour tous les concessionnaires Bobcat et pour Bobcat Company. Si une question concernant la

garantie n'est pas traitée de façon satisfaisante, nous vous suggérons de

suivre les étapes suivantes :

1. Parlez de votre problème au service de gestion du concessionnaire Bobcat.
2. S'il vous faut davantage d'assistance, veuillez contacter le bureau du service à la clientèle Bobcat. Un représentant du service à la clientèle sera à votre disposition pour vous aider.

**À l'usage du client seulement
1-800-743-4340**

*À l'exception de la courroie comme il est indiqué dans « Articles couverts »

GARANTIE

Bobcat Company garantit à ses concessionnaires autorisés et aux concessionnaires autorisés de Bobcat Equipment Ltd., qui à leur tour garantissent au propriétaire, que chaque minichargeuse à chenilles neuve Bobcat, est exempte de défauts avérés de matériau et de fabrication relativement (i) à tous les composants du produit, sauf spécification contraire ci-incluse, pour une période de douze (12) mois, (ii) à la courroie de transmission entre la pompe hydrostatique et le moteur, pour une période de trente-six (36) mois, sous réserve qu'après la période initiale de garantie de douze mois, ladite garantie sera limitée aux pièces seulement, à l'exclusion de la main-d'œuvre, (iii) aux chenilles pour une période de douze (12) mois au prorata de la profondeur restante des sculptures de la chenille au moment de la découverte de tout défaut, (iv) aux batteries de marque Bobcat, pour une période initiale de douze (12) mois, puis pour une période additionnelle de douze (12) mois, sous réserve que Bobcat Company ne remboursera qu'une proportion fixée du coût de remplacement de la batterie comme il est désigné par Bobcat dans le cas d'un défaut avéré et (v) aux raccords rapides de l'hydraulique auxiliaire pour une période de six (6) mois ou 200 heures, selon la première échéance. Les périodes ci-dessus mentionnées commencent toutes à la livraison de la machine par le concessionnaire Bobcat autorisé à l'acheteur original.

Au cours de la période de garantie, le concessionnaire Bobcat autorisé réparera ou remplacera, au choix de Bobcat Company, sans frais de pièces et de main-d'œuvre, toute pièce défectueuse du produit Bobcat, sauf spécification contraire ci-incluse, à cause de vices de matériau ou de fabrication. Le propriétaire avertira promptement, par écrit, le concessionnaire Bobcat autorisé du défaut et accordera une période de temps raisonnable pour effectuer la réparation ou le remplacement. Bobcat Company peut, à son choix, exiger que les pièces défectueuses soient retournées à l'usine. Le temps de déplacement des mécaniciens et le transport du produit Bobcat jusqu'au concessionnaire Bobcat autorisé pour tout travail sous garantie sont à la charge du propriétaire. Les recours prévus dans la présente garantie sont exclusifs.

Cette garantie ne couvre pas le remplacement des pièces d'entretien courant périodique, comme l'huile, les filtres, les pièces nécessaires à la mise au point et toute autre pièce soumise à une forte usure. Cette garantie ne couvre pas les dommages résultant d'abus, d'accidents, de modifications, de l'utilisation du produit Bobcat avec tout accessoire ou équipement non approuvé par Bobcat Company, d'obstructions de circulation d'air ou du défaut d'entretenir ou d'utiliser le produit Bobcat conformément aux instructions qui s'y appliquent.

CETTE GARANTIE EST EXCLUSIVE ET SE SUBSTITUE À TOUTES LES AUTRES GARANTIES ET CONDITIONS, À L'EXCEPTION DE LA GARANTIE DE TITRE. BOBCAT COMPANY DÉCLINE TOUTES LES AUTRES GARANTIES ET CONDITIONS, EXPRESSES OU IMPLICITES, Y COMPRIS TOUTES GARANTIES OU CONDITIONS IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'APTITUDE À UNE FIN PARTICULIÈRE. EN AUCUN CAS, BOBCAT COMPANY OU LE CONCESSIONNAIRE AUTORISÉ BOBCAT NE SERA TENU RESPONSABLE DE TOUT DOMMAGE SPÉCIAL, ACCESSOIRE, INDIRECT OU CONSÉCUTIF, Y COMPRIS MAIS NON DE FAÇON LIMITATIVE, LA PERTE OU L'INTERRUPTION D'AFFAIRES, LA PERTE DE PROFITS OU LA PERTE D'UTILISATION DE MACHINES, QUE CE SOIT PAR CONTRAT, GARANTIE, TORT, NÉGLIGENCE, RESPONSABILITÉ STRICTE, STATUT OU AUTREMENT, MÊME SI BOBCAT COMPANY OU LE CONCESSIONNAIRE BOBCAT AUTORISÉ A ÉTÉ AVISÉ DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES. LA RESPONSABILITÉ TOTALE DE BOBCAT COMPANY ET DES CONCESSIONNAIRES BOBCAT AUTORISÉS RELATIVEMENT AU PRODUIT ET AUX SERVICES FOURNIS AUX TERMES DES PRÉSENTES N'EXCÉDERA PAS LE PRIX D'ACHAT DU PRODUIT SUR LEQUEL CETTE RESPONSABILITÉ EST BASÉE.